

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1259

29 mai 2013

SOMMAIRE

Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l.	60386	Rom4 S.A.	60392
Artifix	60396	Rom4 S.A.	60388
Art' Lux Voyages & Evenements	60387	Rom6 S.A.	60389
Calibois S.A.	60394	Rom8 S.A.	60392
CDGV Associés S.à.r.l.	60386	Saxo Invest	60391
CETP II Graze S.à r.l.	60395	Serenade Investment Corporation SA ...	60394
Curlyns S.A.-SPF	60395	Skiron S.à r.l.	60388
Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.	60417	Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI)	60393
Electrical Enterprise Luxembourg S.A.	60432	Solero S.A.	60389
European Direct Property V S.A.	60387	Solferino Luxembourg S.à r.l.	60396
Fortunie Developments S.A.	60394	Sonica Investments S.A.	60393
International Seafood Holdings S.à r.l. ...	60396	Sonica Investments S.A.	60393
Lamont S.A.	60394	Sonica Investments S.A.	60393
Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l.	60386	S.u.P. Premium III	60388
Mic Cargo S.à r.l.	60431	S.u.P. Premium V	60389
Mill Luxembourg Holdings 2	60408	Swire Properties Capital Finance Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxem- bourg Branch	60432
Prospector New Building S.à r.l.	60395	Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg II S.à r.l.	60397
Prospector Offshore Drilling Rig Construc- tion S.à r.l.	60395	Top Scale Luxembourg S.à r.l.	60426
PSA Finance S.C.S.	60393	Truking S.à r.l.	60391
Rabi & S S.A., SPF	60387	Unlimited Fun S.A.	60390
Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A.	60394	WWK Investment S.A.	60390
Rom10 S.A.	60390	X-Service S.A.	60392
Rom3 S.A.	60391		

Advent Tower (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 157.821.

Il résulte du contrat de transfert de parts réalisé en date du 16 février 2011 que AI Global Investments S.à r.l., transfère;
- 1 (une) part social à Advent Tower (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 157.931 et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg; et

- 1 (une) part à Advent Tower (Cayman) Limited, une société à responsabilité limitée, enregistré au registre du Commerce et des Sociétés des Iles Caïmanes, sous le numéro WK-249837 et ayant son siège social au, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmanes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013047677/16.

(130058916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Matrix German Portfolio No 1 Dusseldorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.625,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.076.

—
Extrait des résolutions des associés du 11 Avril 2013

Il résulte des dites résolutions que:

1. Mr. Russell Perchard, demeurant professionnellement 40 Avenue Monterey L-2163 à démissionné de sa fonction de Gérant de la Société avec effet au 11 Avril 2013.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Mr. Philip Gittins, Gérant
- Mr. Anthony Smedley, Gérant
- Mr. Stephen Coe, Gérant
- Mr. Costas Constantinides, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 Avril 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013047435/21.

(130057904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

CDGV Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 105.143.

—
Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 29 décembre 2012, à 14 heures,

Monsieur Julien GOTTSTEIN, né le 18 juin 1982 à Thionville (France), 16, Rue Antoine Meyer à L- 2153 Luxembourg, a cédé 33 (trente-trois) parts sociales de la Société à Monsieur Olivier PLUMET, né le 31 juillet 1981 à Nancy (France), 16, Rue Antoine Meyer à L- 2153 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2013047777/17.

(130058759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Art' Lux Voyages & Evenements, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 156.104.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 19 février 2013 que l'assemblée des actionnaires décide d'accepter la démission de Mademoiselle Delphine Poillot de son mandat d'administrateur avec effet au 19 février 2013.

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Fabrice Louette, né le 22 septembre 1971 à Chênée (Belgique), demeurant 15, Avenue de la Laiterie, B-4000 Liège, en tant que nouvel administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire, avec effet au 19 février 2013.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013047715/17.

(130058835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

European Direct Property V S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 150.761.

—
EXTRAIT

Il a été décidé lors de l'assemblée générale ordinaire de la société en date du 6 juillet 2012:

- d'accepter la démission de Monsieur Dominique Moerenhout en sa qualité d'administrateur de la société avec effet rétroactif au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

- M. Moïse DARGAA, administrateur et président du conseil d'administration.

- M. Arnaud SCHREIBER, administrateur

- M. Benoît LEJEUNE, administrateur

- Mme Bénédicte REIS, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour European Direct Property V S.A., en abrégé EDP V S.A.

BNP Paribas Real Estate Investment Management Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013047821/21.

(130058129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rabi & S S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.215.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 4 mars 2013 que:

L'Assemblée confirme la démission de Monsieur Henri Vanherberghen en tant que commissaire aux comptes de la société

L'Assemblée confirme la nomination de Joao Luis Da Fonseca Ferreira, né le 21 mai 1980 à C Se Nova Coimbra, Portugal, avec adresse professionnelle à 18 - 20 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale des Actionnaires en 2019

Fait à Luxembourg, le 4 mars 2013.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2013048131/16.

(130058295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Skiron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 175.052.

—
Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 14 avril 2013

1. M. Jeroen MATTERNE a démissionné de son mandat de gérant.

2. Mme Céline TRIDANT, administrateur de sociétés, née à Mont-Saint-Martin (France), le 1^{er} décembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Skiron S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013048158/16.

(130058434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

S.u.P. Premium III, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.899.

—
Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium III

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium III vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

Für S.u.P. Premium III

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013048148/23.

(130058770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 114.782.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2013.

Pour: ROM4 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Isabelle Marechal-Gerlaxhe

Référence de publication: 2013048127/15.

(130058964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom6 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 119.545.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.04.2013.

Pour: ROM6 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle Marechal-Gerlaxhe / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013048128/15.

(130058963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

S.u.P. Premium V, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 132.900.

Auszug aus dem Protokoll Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium V

Die Ordentliche Generalversammlung der S.u.P. Premium V vom 10. April 2013 hat folgende Beschlüsse gefasst:

Zur Wiederwahl des Verwaltungsrates stellen sich:

Herr Nikolaus Rummler (Vorsitzender)

Frau Dörthe Hirschmann (stellv. Vorsitzende)

Herr Dieter Baumann (Mitglied)

Herr Jürgen Wieland (Mitglied)

Alle Personen mit Berufsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen.

Die genannten Personen werden einstimmig von den Aktionären bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014 in den Verwaltungsrat gewählt.

Die Aktionäre beschließen einstimmig, bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2014, KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, als Wirtschaftsprüfer wieder zu wählen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. April 2013.

Für S.u.P. Premium V

DZ PRIVATBANK S.A.

Référence de publication: 2013048149/23.

(130058769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Solero S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.842.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 novembre 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société Solero S.A., tenue en date du 13 novembre 2012 au siège social, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Renouvellement des mandats des administrateurs pour une durée de six ans:

- Jean Beissel, demeurant 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg,

- Jürgen Fischer, demeurant 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg,

- Klaus Krumnau, demeurant 82, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Solero S.A.

Référence de publication: 2013048186/16.

(130058154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Unlimited Fun S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 128.519.

Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 11 avril 2013 que:

- les administrateurs sortants:

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable, également Président du Conseil d'Administration,

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* Mme Annie SWETENHAM, corporate manager,

tous avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- le commissaire aux comptes sortant:

* MOTHERWELL SERVICES LIMITED, Companies' Register 2007618, avec siège social Ground Floor Right, 64 Paul Street, Londres EC2A 4NG (Royaume-Uni),

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives de telle sorte que leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013048244/19.

(130058840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom10 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 128.820.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 08 avril 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle, les mandats des Administrateurs, Madame Viviane HENGEL et Madame Caroline FELTEN, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 AVR. 2013.

Pour: ROM10 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013048341/19.

(130058572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

WWK Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 2, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 81.270.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der WWK Investment S.A. die am 10. April 2013 in Luxemburg stattfand:

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, den Wirtschaftsprüfer BDO Audit, wieder zum Wirtschaftsprüfer der WWK Investment S.A. bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der WWK Investment S.A. für das am 31. Dezember 2013 endende Geschäftsjahr abstimmt, zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 15. April 2013.

Für WWK Investment S.A.

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2013048264/16.

(130058755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Truking S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4343 Esch-sur-Alzette, 13, rue Viaduc.

R.C.S. Luxembourg B 134.589.

—
Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société Truking Sàrl, tenue au siège le 12 avril 2013

Monsieur Ricardo Jorge FERNANDES SOARES, né le 01.05.1979 et demeurant au 65 rue de la Libération L-3511 DUDELANGE

Est présent et représente l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée extraordinaire a pris la décision suivante:

Monsieur Ricardo Jorge FERNANDES SOARES est nommé gérant administratif en remplacement de Monsieur Paulo Alexandre SEBASTIAO DELGADO, Monsieur Altino Joaquim GALINHA CARDOSO et Madame SUARDI Patricia Anita, démissionnaires.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant administratif.

Référence de publication: 2013048360/16.

(130058389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Saxo Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 157.442.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 5 Avril 2013

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 5 Avril 2013, que KPMG Audit S.à r.l. a été réélu en sa qualité de réviseur d'entreprise de la Société pour une période d'un an se terminant lors de l'assemblée générale se tenant en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Saxo Invest

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

2-4 rue Eugène Rappert / Vertigo Building - Polaris

L-2453 Luxembourg

Andrea Schless / Luc Bieber

Référence de publication: 2013048354/18.

(130058448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.781.

—
Par décision de l'assemblée générale annuelle du 08 avril 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle, les mandats des administrateurs Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Pour: Rom3 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013048342/20.

(130058586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

X-Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1349 Luxembourg, 19, rue Christophe Colomb.

R.C.S. Luxembourg B 53.829.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2013

Transfert du siège social de X-SERVICE SA.

Les membres du conseil d'administration ont pris unanimement la décision suivante:

Le siège social de la société est transféré à

L-1349 Luxembourg, 19, rue Christophe Colomb

Christine THOMAS

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2013048364/14.

(130058509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.782.

Par décision de l'assemblée générale annuelle du 08 avril 2013, Monsieur Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Olivier LECLIPTEUR démissionnaire. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle, les mandats des Administrateurs, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été renouvelés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 AVR. 2013.

Pour: Rom4 S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille Wagner / Cindy Szabo

Référence de publication: 2013048343/20.

(130058594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Rom8 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 124.778.

Par décision de l'assemblée générale annuelle tenue le 08 avril 2013, Mr Giuliano BIDOLI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a été nommé Administrateur avec effet rétroactif au 5 décembre 2012 en remplacement de Mr Olivier LECLIPTEUR, Administrateur démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

Lors de cette même assemblée générale annuelle tenue le 08 avril 2013, le mandat des Administrateurs, Mesdames Caroline FELTEN et Viviane HENGEL ainsi que celui du Commissaire aux Comptes, AUDIT TRUST S.A. étant échus, ces derniers ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 10 AVR. 2013.

Pour: Rom8 S.A.

Société Anonyme

Experta Luxembourg

Société Anonyme

Cindy Szabo / Mireille Wagner

Référence de publication: 2013048346/20.

(130058575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.083.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 28 mars 2013.

P. OSIEKA.

Référence de publication: 2013048188/11.

(130058300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.083.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 28 mars 2013.

F. JOURQUIN.

Référence de publication: 2013048187/11.

(130058300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Sonica Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.083.

Aux actionnaires

J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 28 mars 2013.

K. VAN DEN ENDE.

Référence de publication: 2013048189/11.

(130058300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Société Familiale d'Investissements (en abrégé SFI), Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 488, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 94.097.

En date du 26 mars 2013, le siège social de la Société a été transféré du 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au 488, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2013.

Référence de publication: 2013048160/11.

(130058914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

PSA Finance S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 124.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045730/10.

(130055762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Calibois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 26.069.

—
- Le siège social de la Société est transféré du 26, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter du 1^{er} janvier 2013.

Fait à Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Certifié sincère et conforme

CALIBOIS S.A

C. FRANCOIS / P-S. GUILLET

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013047765/14.

(130058527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Reynolds Group Issuer (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.957.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013045733/10.

(130055805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Serenade Investment Corporation SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 169.602.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013045753/10.

(130055779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2013.

Fortunie Developments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.709.

—
J'ai le regret de vous informer que je renonce par la présente à mes fonctions d'Administrateur dans votre société, avec effet immédiat.

Le 28 mars 2013.

P. JUPILLE.

Référence de publication: 2013047858/10.

(130058201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Lamont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 141.840.

—
Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013047991/10.

(130058921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2013.

Prospector New Building S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.372.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043930/10.

(130053293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

CETP II Graze S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 172.809.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 novembre 2012 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013044200/13.

(130053310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Prospector Offshore Drilling Rig Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.643.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043931/10.

(130053283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Curlyns S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 93.004.

I. Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 02 avril 2013

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission de Monsieur Romain THILLENS de son mandat d'Administrateur avec effet immédiat.

L'Assemblée Générale décide de nommer comme Administrateur, en remplacement de l'Administrateur démissionnaire et avec effet immédiat, Monsieur Philippe RICHELLE, employé privé, né le 17 octobre 1962 à Verviers, résidant professionnellement au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

II. Changements d'adresse

La Société a été informée du changement d'adresse de deux administrateurs et du commissaire aux comptes, Madame Cornelia METTLEN, Monsieur Christophe BLONDEAU et H.R.T. REVISION S.A., ayant désormais leur adresse au 163 Rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CURLYNS S.A. - SPF

Référence de publication: 2013046034/21.

(130056340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

International Seafood Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 147.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013043758/10.

(130053309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Solferino Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.854.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n°66165 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013044007/10.

(130053308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Artifix, Société Anonyme.

Siège social: L-9772 Troine, Maison 16.

R.C.S. Luxembourg B 175.606.

L'an deux mil treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joëlle SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «ARTIFIX», avec siège social à L-3895 Foetz, 6, rue du commerce, constituée suivant acte reçu par le notaire Joëlle SCHWACHTGEN, de résidence à Wiltz, en date du 22 janvier 2013, non encore publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations. Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg B 175.606.

L'assemblée est ouverte à 10.00 heures et sous la présidence de Madame Christel BIEMAR, demeurant à B-4671 Saive, 88/11 rue de la Motte

qui fait également office de scrutateur

et qui nomme comme secrétaire Monsieur Francesco RUGGIERO, demeurant à B-4020 Wandre, 41, rue Bastin.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Le transfert du siège social de Foetz dans la commune de Wintrange et la modification subséquente de l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts

2. Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations éventuelles des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Foetz à L-9772 Troine, Maison 16, et par conséquent l'article 2 alinéa 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social est établi dans la commune de Wintrange.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 9.50 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 760,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Biemar, Ruggiero, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 mars 2013 Relation: WIL/2013/188. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette.

Pour expédition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044264/54.

(130054232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 48.015.642,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 176.423.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

1. Spectra-Physics AB, a company organized under the laws of Sweden, with registered office at Box 9193 400 94 Göteborg, Sweden, registered with the Swedish Companies Register under the number 556015-8882,

here represented by Ms Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 27th March 2013; and

2. Thermo Fisher Scientific Inc., a company organized under the laws of the States of Delaware, with registered office at 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, and registered with the Secretary of the State of Delaware under the number B. 0558016,

here represented by Ms Fleur MARCHAL, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 27th March 2013.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing person representing the incorporators and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such incorporators, represented as here above stated, have requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Title I. Form - Name - Duration - Registered office - Corporate Object

Art. 1. Form - Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become members in the future, a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by Luxembourg law, under the name of "Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg II S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company").

Art. 2. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

Art. 3. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by resolution of the board of managers of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

If political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, as determined by the management of the Company, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 4. Corporate Object. The object of the Company is to take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, option or in any other way.

The Company may use its funds to invest in real estate, to establish, manage, rent, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to receive or grant licenses on intellectual property rights and to grant to or for the benefit of companies in which the Company has a direct or indirect participation and to companies of the group of companies the Company is a member of, any assistance including financial assistance, loans, advances or guarantees.

Without prejudice to the generality of the object of the Company, this latter may do all or any of the following:

- acquisition, possession, administration, sale, exchange, transfer, trade and investment in and alienation of shares, bonds, funds, notes, evidences of indebtedness and other securities, borrowing of money and issuance of notes therefore, as well as the lending of money;
- acquisition of income arising from the disposal or licensing of copyrights, patents, designs, secret processes, trademarks or other similar interests;
- rendering of technical assistance;
- participation in and management of other companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the private issue of bonds, notes, securities, debentures and certificates, provided that they are not freely negotiable and that they are issued in registered form only.

In a general fashion, the Company may carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II. Capital - Corporate Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at forty-eight million fifteen thousand six hundred forty-two United States Dollars (USD 48.015.642) represented by two hundred forty thousand seventy-nine (240.079) class A corporate units (the "Class A Corporate Units") with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and by forty-seven million seven hundred seventy-five thousand five hundred sixty-three (47.775.563) class B corporate units (the "Class B Corporate Units") with a par value of one United States Dollar (USD 1), (the Class A Corporate Units and the Class B Corporate Units are jointly referred to as "Corporate Units" and individually "Corporate Unit")

The subscribed corporate capital may be changed at any time by decision of the general meeting of the members deliberating in the same manner provided for amendments to these articles of incorporation.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.

Contributions to the Company may be allocated to the share premium account without the simultaneous issuance of Corporate Units. The modalities of the share premium are subject to the conditions set out in the contribution documents.

Art. 6. Transfer of Corporate Units. If the Company has at least two members, the Corporate Units are freely transferable between the members.

In case of plurality of members, the transfer of Corporate Units inter vivos to nonmembers is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In case of a sole member, the Corporate Units of the Company are freely transferable to non-members.

In the case of the death of a member, the Corporate Units transfer to non-members is subject to the consent of members representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the Corporate Units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Art. 7. Redemption of Corporate Units. The Company may redeem its own Corporate Units subject to the relevant legal dispositions.

The acquisition and disposal by the Company of Corporate Units held by it in its own corporate capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the general meeting of the member (s).

Title III. General Meetings of Members

Art. 8. Power of the General Meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the activity of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a general meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by a unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 9. Vote. Each Corporate Unit entitles to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognise only one holder per Corporate Unit; in case a Corporate Unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to such Corporate Unit until one individual/entity has been appointed as the sole owner vis-à-vis the Company.

Art. 10. Single Member. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Moreover, agreements entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Title IV. Management

Art. 11. Board of managers. The Company shall be managed by one or more managers. In case of plurality of managers, they constitute a board of managers. The manager(s) need(s) to not be member(s). The manager(s) is/are appointed by the general meeting of members.

The managers are appointed and removed, ad nutum, by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 12. Meetings. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or any manager, at the place indicated in the notice of meeting.

Written or verbal notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by letter, telefax, or by email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. In case of video conference calls, these shall be initiated from Luxembourg. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office of the Company in Luxembourg.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by letter, telefax, or by email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing, by telegram, telex or telefax, or by email.

The board of managers may only deliberate or act validly if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 13. Minutes of the Meetings. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his/her absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 14. Powers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons, who need not to be managers, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 15. Representation. The Company shall be bound by (i) the single signature of a single manager in case there is only one manager or (ii) in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or (iii) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers.

Art. 16. Liability. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company.

As agents of the Company, they are liable for the correct performance of their duties.

Title V. Accounts

Art. 17. Financial Year. The financial year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 18. Annual Accounts. The balance sheet and the profit and loss accounts are drawn up by the board of managers as at the end of each financial year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

The annual accounts shall then be submitted to the annual general meeting of members.

Art. 19. Profits, Reserves and Dividends. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, charges and provisions, such as approved by the annual general meeting of members represents the net profit of the Company.

Each year, five percent (5%) of the annual net profits of the Company, shall be allocated to the legal reserve account of the Company. This allocation ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the corporate capital of the Company.

The remaining profits shall be allocated by a resolution of the general meeting of members, which may resolve:

(i) to pay a dividend to the members, whereby the holders of Class A Corporate Units shall be entitled in aggregate to ninety nine point ninety nine percent (99.99%) of the profits to be distributed by the Company, whereas the holders of Class B Corporate Units shall be entitled in aggregate to zero point zero one percent (0.01%) of the profits to be distributed by the Company; or

(ii) to carry them forward; or

(iii) to transfer them to another distributable reserve account of the Company.

Notwithstanding the above, the members may resolve, prior to the holding of the annual general meeting, to pay interim dividends on the future net profit of the current financial year provided that:

(i) the annual accounts of the preceding financial year have been duly approved by a resolution of the members;

(ii) the decision to pay interim dividends is taken within two (2) months following the drawing-up by the managers of interim accounts showing that sufficient funds are available for such distribution.

If the paid interim dividends exceed the amount finally distributable to the members according to the annual general meeting, the excess is not to be considered as dividend paid on account but as an immediately due receivable of the Company towards the members.

The above provisions are without prejudice to the right of the general meeting of members to distribute at any moment to the members any net profits deriving from the previous financial years and carried forward or any amounts from any distributable reserve accounts.

For avoidance of doubt, any and all distribution of dividend by the Company shall be resolved and made in accordance with the provisions set forth in paragraph 3, (i) of the present article.

Title VI. Supervision

Art. 20. Statutory Auditor. The Company may be supervised by one or several statutory auditor(s), who need not be members.

The statutory auditor(s), if any, shall be appointed by the general meeting of members which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

The statutory auditor(s) may be removed at any time, with or without cause (*ad nutum*), by a resolution of the general meeting of members.

Title VII. Winding up - Liquidation - Miscellaneous

Art. 21. Liquidation. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of the members resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Once the liquidation is closed, holders of Class A Corporate Units shall be entitled in aggregate to ninety nine point ninety nine percent (99.99%) of the remaining assets of the Company, whereas holders of Class B Corporate Units shall be entitled in aggregate to zero point zero one percent (0.01%) of the remaining assets of the Company.

Art. 22. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended.

Transitory disposition

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.

Subscription and Payment

1. Spectra-Physics AB, duly represented as here above stated, hereby declared subscribing to two hundred thirty-eight thousand one hundred fifty-eight (238.158) Class A Corporate Units and forty-seven million three hundred ninety-three thousand three hundred fifty-nine (47.393.359) Class B Corporate Units, with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, together with a share premium for the Class A Corporate Units in an aggregate amount of two million one hundred forty-three thousand for hundred eighteen United States Dollars and thirty-six cents (USD 2.143.418,36) and a share premium for the Class B Corporate Units in an aggregate amount of four hundred twenty-six million five hundred forty thousand two hundred thirty-four United States Dollars and forty-one cents (USD 426.540.234,41) and to make payment of such Corporate Units and attached share premium in full by a contribution in kind consisting in the contribution of one thousand (1,000) shares (the "Shares") currently held by Spectra-Physics AB in the share capital of the company Spectra-Physics Holdings USA, Inc., a company organized under the laws of the United States, with registered office at 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, United States of America ("SPUSA") (the "SPAB Contribution").

Pursuant to an affidavit issued on March 27th, 2013 by Mr Petrus Van Der Zande, Chairman of the Board of Spectra-Physics AB, the Shares shall be transferred free of any encumbrance.

It results from a valuation report dated March 27th, 2013 issued by Mr. Petrus Van Der Zande, Chairman of the Board of Spectra-Physics AB (the "Valuation Report") that:

"Based on the verification carried out as described above the value of the SPAB Contribution is at least equal to the value of 238.158 class A corporate units of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and 47.393.359 class B corporate units of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, together with a share premium amounting to USD 2.143.418,36 for the class A corporate units of the Company and a share premium amounting to USD 426.540.234,41 for the class B corporate units of the Company."

2. Thermo Fisher Scientific Inc, duly represented as here above stated, hereby declared subscribing to one thousand nine hundred twenty-one (1.921) Class A Corporate Units and three hundred eighty-two thousand two hundred and four (382.204) Class B Corporate Unit, with a par value of one United States Dollars (USD 1) each, together with a share premium for the Class A Corporate Units in an aggregate amount of seventeen thousand two hundred eighty-five United States Dollars and sixty-three cents (USD 17.285,63) and a share premium for the Class B Corporate Units in an aggregate amount of three million four hundred thirty-nine thousand eight hundred forty United States Dollars and sixty cents (USD 3.439.840,60) and to make payment of such Corporate Units and attached share premium in full by a contribution in kind consisting in the contribution of eight (8) shares (the "Shares") currently held by Thermo Fisher Scientific Inc. in the share capital of SPUSA (the "TFS Contribution").

Pursuant to an affidavit issued on March 27, 2013 by Anthony H. Smith, Treasurer and Assistant Secretary of Thermo Fisher Scientific Inc., the Shares shall be transferred free of any encumbrance.

It results from a valuation report dated March 27th, 2013 issued by H. Smith, Treasurer and Assistant Secretary of Thermo Fisher Scientific Inc. (the "Valuation Report") that:

"Based on the verification carried out as described above the value of the TFS Contribution is at least equal to the value of 1.921 class A corporate units of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each and 382.204 class B corporate units of the Company with a par value of one United States Dollar (USD 1) each, together with a share premium amounting to USD 17.285,63 for the class A corporate units of the Company and a share premium amounting to USD 3.439.840,60 for the class B corporate units of the Company."

Having acknowledged the above described contribution in kind, Spectra-Physics AB and Thermo Fisher Scientific Inc., represented as stated above, expressly agreed with the description of the Contribution, with its valuation, with the effective contribution in kind to the Company and confirmed the validity of the subscription and payment.

Resolutions of the general meeting of the members

Immediately after the incorporation of the Company, the two members of the Company jointly representing the entirety of the subscriber corporate capital of the Company, take by unanimous votes the following resolutions:

- 1) The registered office of the Company is fixed at 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.
- 2) The number of managers is fixed at two (2).
- 3) The following persons are appointed as managers for an unlimited period:

- Mr Pierre METZLER, born on December 28th, 1969 in Luxembourg, residing professionally at 69, boulevard de la Petrusse, L-2320 Luxembourg;

- Mr Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, born on February 20th, 1966 in Halsteren, The Netherlands, residing at Nieuwe Molenweg 53, NL-4661 SH Halsteren, The Netherlands.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Luxembourg law on commercial companies dated August 10th, 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately seven thousand euro (EUR 7,000).

The amount of the share capital is evaluated at three hundred seventy-six million three hundred thirty-five thousand one hundred twenty-seven euro and ninety-nine cents (EUR 376,335,127.99).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After having read the present deed to the proxy-holder of the appearing party, the said proxy-holder signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-sept mars.

Pardevant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1. Spectra-Physics AB une société de droit suédoise, ayant son siège social au Box 9193 40094 Goteborg, Suède et immatriculée au registre suédois des sociétés sous le numéro 55 6015-8882,

ici dûment représentée par Maître Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 27 mars 2013; et

2. Thermo Fisher Scientific Inc., une société organisée et gouvernée selon les lois du Delaware, ayant son siège social au 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, et immatriculée au registre des sociétés du Delaware sous le numéro B. 0558016,

ici dûment représentée par Maître Fleur MARCHAL, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg le 27 mars 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par la personne comparante représentant les fondateurs et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les fondateurs, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} . Forme - Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme - Nom. Il est créé par les souscripteurs et tous ceux qui deviendront associés dans le futur, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de «Thermo Fisher Scientific Spectra-Physics Holdings Luxembourg II S.à r.l.» (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg-Ville, par résolution du conseil de gérance de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses associés. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis à Luxembourg ou à l'étranger par une résolution du conseil de gérance.

Si des événements d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la facilité de communication entre ce siège et les personnes à l'étranger, telles que définis par la gérance de la Société, sont intervenus ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social restera une société luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et notifiées à toute partie intéressée par la gérance de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, commerciale, industrielle, financière ou autre, luxembourgeoise ou étrangère; l'acquisition de valeurs mobilières et de droits par voie de participation, d'apport, d'option ou de toute autre manière.

La Société pourra utiliser ses fonds pour investir dans des biens immobiliers, pour créer, administrer, louer, développer et céder ses actifs tels qu'ils sont composés à une époque déterminée et plus particulièrement mais non limitativement, son portefeuille de titres de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, d'acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option, tous titres, et tous droits de propriété intellectuelle, de les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autre et de recevoir ou d'accorder des licences relatives aux droits de propriété intellectuelle et d'accorder ou faire bénéficier aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte ou toute société du groupe de sociétés dont la Société est membre, toute assistance, y compris assistance financière, prêts, avances ou garanties.

Sans préjudice quant à la généralité de l'objet de la Société, cette dernière pourra faire tout ou partie de ce qui suit:

- l'acquisition, la possession, l'administration, la vente, l'échange, le transfert, le commerce, l'investissement dans et l'aliénation d'actions, d'obligations, de fonds, de billets à ordre, de titres de créances et d'autres titres, l'emprunt d'argent et l'émission de titres de créances y relatifs, ainsi que le prêt d'argent;
- l'acquisition de revenus issus de l'aliénation ou de l'autorisation d'exploiter des droits d'auteurs, brevets, dessins, formules ou procédés secrets, marques ou, provenant d'activités similaires;
- l'assistance technique;
- la participation à et la gérance d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à l'émission privée d'obligations, billets à ordre, titres, certificats de toute nature, à condition qu'ils ne soient pas librement négociables et qu'ils soient émis sous forme nominative uniquement.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle estimera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital social - Parts Sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quarante-huit millions quinze mille six cent quarante-deux dollars des Etats-Unis d'Amérique (USD 48.015.642) représenté par deux cent quarante mille soixante-dix-neuf (240.079) parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune et par quarante-sept millions sept cent soixante-quinze mille cinq cent soixante-trois (47.775.563) parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B») d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) (chacune une «Part Sociale» et ensemble les «Parts Sociales»).

Le capital social souscrit pourra, à tout moment, être modifié par décision de l'associé unique ou, le cas échéant, par décision de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modifications des statuts.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par le(s) gérant(s) ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet.

Les apports faits à la Société peuvent être alloués au compte prime d'émission sans émission simultanée de Parts Sociales. Les modalités de la prime d'émission sont soumises aux conditions mentionnées dans les documents d'apport.

Art. 6. Cession des Parts Sociales. Si la Société a au moins deux associés, les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de pluralité d'associés, le transfert de Parts Sociales entre vifs à des non-associés est soumis à l'agrément des associés donné en assemblée générale des associés représentant au moins trois-quarts (3/4) du capital de la Société.

Si la Société n'a qu'un seul associé, les Parts Sociales seront librement cessibles à des non-associés.

En cas de décès d'un associé, le transfert de Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins trois quarts (3/4) des droits détenus par les associés survivants. Dans ce cas toutefois, l'approbation n'est pas requise si les Parts Sociales sont transmises soit aux héritiers ayant droit à la réserve légale, soit au conjoint survivant.

Pour aucune raison et en aucun cas, les créanciers, successeurs légaux ou héritiers ne seront autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Art. 7. Rachat des Parts Sociales. La Société pourra, dans le respect des dispositions légales applicables, racheter ses propres Parts Sociales.

L'acquisition et la cession par la Société de Parts Sociales de son propre capital social ne pourront avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et selon les termes et conditions qui seront décidés par une assemblée générale du ou des associés.

Titre III. Assemblées Générales des Associés

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée représentera l'intégralité des associés de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour décider, réaliser ou ratifier tous les actes en relation avec les activités de la Société.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises lors d'une assemblée des associés régulièrement convoquée seront adoptées à la majorité simple des associés présents et prenant part au vote.

Le capital social et les autres dispositions des présents statuts pourront, à tout moment, être modifiés par l'associé unique ou par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital. Les associés pourront changer la nationalité de la Société par une décision prise à l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils constatent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 9. Vote. Chaque Part Sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société ne reconnaîtra qu'un titulaire par part; lorsqu'une part sera détenue par plus d'une personne, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette part jusqu'à ce qu'une personne/entité ait été désignée comme le seul propriétaire vis-à-vis de la Société.

Art. 10. Associé unique. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans le cadre du premier paragraphe seront inscrites dans un procès-verbal ou prises par écrit.

De plus, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui seront documentés sur un procès-verbal ou établis par écrit. Néanmoins, cette dernière disposition ne sera pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Titre IV. Gérance

Art. 11. Conseil de gérance. La Société sera administrée par un ou plusieurs gérants. En cas de pluralité de gérants, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a/n'ont pas besoin d'être associé(s). Le(s) gérant(s) est/sont désigné(s) par l'assemblée générale des associés.

Les gérants sont nommés et révoqués, ad nutum, par l'assemblée générale des associés qui définira leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leurs mandats.

Art. 12. Réunions. Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées d'associés.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou d'un gérant, au lieu indiqué dans la convocation à l'assemblée.

Une convocation écrite ou verbale de toute réunion du conseil de gérance devra être adressée à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour la réunion, excepté en circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances devra être mentionnée dans la convocation à l'assemblée. Il pourra être renoncé à cette convocation par l'accord écrit ou par télex, télécopie ou par e-mail de tout gérant. Une convocation séparée ne sera pas requise pour des réunions individuelles tenues aux heures et lieux prescrits dans un programme préalablement adopté par une résolution du conseil de gérance.

Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par vidéo conférence ou autre moyen de communication similaire permettant l'identification de ce gérant et permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre et de se parler. En cas de la tenue d'une conférence vidéo, il faut qu'elle soit lancée dès Luxembourg. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à la participation en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par le biais de ces moyens de communication sera réputée avoir été tenue au siège social de la Société à Luxembourg.

Tout gérant pourra prendre part à une réunion du conseil de gérance en nommant en tant que mandataire un autre gérant par écrit ou par télégramme, télex, télécopie ou par e-mail.

Les votes pourront également être effectués par écrit, par télégramme, télex ou télécopie ou par e-mail.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Les résolutions prises par écrit, approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées lors des réunions des gérants.

Art. 13. Procès-verbal des réunions. Les procès-verbaux de toute réunion du conseil de gérance devront être signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui présidera une telle réunion.

Des copies ou extraits de tels procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou à toute autre occasion devront être signés par le président, le secrétaire ou par deux gérants.

Art. 14. Pouvoirs. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour réaliser tous les actes d'administration et de disposition pour le compte et dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi à l'assemblée générale des associés seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance pourra déléguer ses pouvoirs de diriger la gestion journalière et les affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société pour une telle gestion et de telles affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des associés, à un ou plusieurs membres du conseil de gérance ou à tout comité (dont les membres n'auront pas à être gérants), délibérant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil de gérance déterminera. Il pourra également confier tous les pouvoirs et mandats spéciaux à toute personne, qui ne devra pas nécessairement être gérant, nommer et révoquer tous cadres et employés, et fixer leur rémunération.

Art. 15. Représentation. La Société sera engagée par (i) la signature unique du gérant unique dans le cas où il y aurait un seul gérant, ou (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou (iii) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 16. Responsabilité. Dans l'exécution de leur mandat, les gérants ne seront pas personnellement responsables des engagements de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils seront responsables de l'exercice correct de leurs obligations.

Titre V. Comptes

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes Annuels. Le bilan et le compte de pertes et profits seront préparés par le conseil de gérance à la fin de chaque exercice social et seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Les comptes annuels seront ensuite soumis à l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 19. Bénéfices, Réserves et Dividendes. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des dépenses, frais, charges et provisions, tels qu'approuvés par l'assemblée générale annuelle des associés, constituera le bénéfice net de la Société.

Chaque année, un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sera affecté au compte de la réserve légale de la Société. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde du bénéfice net sera affecté par une résolution de l'assemblée générale des associés, qui pourra décider:

(i) de payer un dividende aux associés, auquel cas les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au total à quatre-vingt dix-neuf virgule quatre-vingt dix-neuf pourcent (99,99%) du bénéfice net à distribuer par la Société, tandis que les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au total à zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) du bénéfice net à distribuer par la Société; ou

(ii) de l'affecter au compte report à nouveau; ou

(iii) de le transférer à un autre compte de réserve disponible de la Société.

Nonobstant ce qui précède, les associés pourront décider, avant la tenue de l'assemblée générale annuelle, de payer des dividendes intérimaires sur les excédents futurs de l'année sociale en cours, à condition que:

(i) les comptes annuels de l'exercice social précédant aient été dûment approuvés par une résolution des associés;

(ii) la décision de payer des dividendes intérimaires soit prise dans les deux (2) mois suivant l'établissement par les gérants des comptes intérimaires montrant la disponibilité de fonds suffisants pour une telle distribution.

Si les dividendes intérimaires payés excèdent le montant finalement distribuable aux associés selon l'assemblée générale annuelle, l'excès ne devra pas être comptabilisé comme un acompte sur dividende mais comme une créance immédiatement exigible de la Société envers les associés.

Les dispositions ci-dessus sont établies sans préjudice du droit de l'assemblée générale des associés de distribuer à tout moment aux associés tout bénéfice provenant des précédents exercices sociaux et reporté ou de toute somme provenant des comptes de réserve distribuable.

Afin d'écartier tout doute, toute distribution de dividende par la Société doit être approuvée et effectuée conformément aux dispositions énoncées au paragraphe 3(i) du présent article.

Titre VI. Surveillance

Art. 20. Commissaire aux comptes. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes qui n'ont pas à être associés.

Le ou les commissaire(s) aux comptes, s'il en est, seront désignés par l'assemblée générale des associés qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que le terme de leur mission.

Le ou les commissaire(s) aux comptes pourront être révoqués à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), par résolution de l'assemblée générale des associés.

Titre VII. Dissolution - Liquidation - Divers

Art. 21. Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales), nommés par l'assemblée générale des associés décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Le décès, la suspension des droits civils, la banqueroute ou la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettra pas fin à l'existence de la Société.

La liquidation terminée, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au total à quatre-vingt dix-neuf virgule quatre-vingt dix-neuf pourcent (99,99%) des avoirs de la Société, tandis que les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A auront droit au total à zéro virgule zéro un pourcent (0,01%) des avoirs de la Société.

Art. 22. Divers. Tous les points non régis par ces statuts seront déterminés en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

1. Spectra-Physics AB, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire à deux cent trente-huit mille cent cinquante-huit (238.158) Parts Sociales de Catégorie A et à quarante-sept millions trois cent quatre-vingt-treize mille trois cent cinquante-neuf (47.393.359) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de deux millions cent quarante-trois mille quatre cent dix-huit dollars américains et trente-six cents (USD 2.143.418,36) pour les Parts Sociales de Catégorie A et quatre cent vingt-six millions cinq cent quarante mille deux cent trente-quatre dollars américains et quarante et un cents (USD 426.540.234,41) pour les Parts Sociales de Catégorie B et de payer ces Parts Sociales et Primes d'Emission intégralement par un apport en nature consistant dans l'apport de mille (1.000) Parts Sociales détenues par Spectra-Physics AB dans le capital social de la société Spectra-Physics Holdings USA, Inc., une société de droit américain, ayant son siège social au 1675 South State Street, Suite B, Dover, Delaware, United States of America ("SPUSA") (la "SPAB Contribution").

Aux termes d'une déclaration sous serment émis le 27 mars 2013 par Mr. Petrus Van Der Zande de Spectra-Physics AB, les Actions seront transférées libres de toute charge.

Il résulte du rapport d'évaluation en date du 27 mars 2013 émis par Mr. Petrus Van Der Zande de Spectra-Physics AB (le «Rapport d'Evaluation») que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur de l'Apport est au moins égal à 238.158 parts sociales de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune et 47.393.359 parts sociales de catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1) chacune, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 2.143.418,36 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour les parts sociales de catégorie A et une prime d'émission s'élevant à 426.540.234,41 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour les parts sociales de catégorie B.»

2. Thermo Fisher Scientific Inc., dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire à mille neuf cent vingt et un (1.921) Parts Sociales de Catégorie A et à trois cent quatre-vingt-deux mille deux cent quatre (382.204) Parts Sociales de Catégorie B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de dix-sept mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars américains et soixante-trois cents (USD 17.285,63)

pour les Parts Sociales de Catégorie A et trois millions quatre cent trente-neuf mille huit cent quarante dollars américains soixante cents (USD 3.439.840,60) pour les Parts Sociales de Catégorie B et de payer ces Parts Sociales et Primes d'Emission intégralement par un apport en nature consistant dans l'apport de huit (8) Parts Sociales détenues par Thermo Fisher Scientific Inc. dans le capital social de la société SPUSA (la "TFS Contribution").

Aux termes d'une déclaration sous serment émis le 27 mars 2013 par Anthony H. Smith de Thermo Fisher Scientific Inc., les Actions seront transférées libres de toute charge.

Il résulte du rapport d'évaluation en date du 27 mars 2013 émis par Anthony H. Smith de Thermo Fisher Scientific Inc. (le «Rapport d'Evaluation») que:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, la valeur de l'Apport est au moins égal à 1.921 parts sociales de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD 1) chacune et 382.204 parts sociales de catégorie B de la Société ayant une valeur nominale de un dollar des Etats-Unis d'Amérique (USD1) chacune, ensemble avec une prime d'émission s'élevant à 17.285,63 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour les parts sociales de catégorie A et une prime d'émission s'élevant à 3.439.840,60 dollars des Etats-Unis d'Amérique pour les parts sociales de catégorie B.»

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, Spectra-Physics AB et Thermo Fisher Scientific Inc., représentés comme mentionné ci-avant, ont donné expressément leurs accords sur la description de l'Apport, son évaluation, l'effectivité de l'apport en nature à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Résolutions de l'assemblée générale des actionnaires

Immédiatement après la constitution de la Société, l'assemblée générale des actionnaires, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend les résolutions suivantes:

1) Le siège social de la Société est fixé au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

2) Le nombre de gérants est fixé à deux (2).

3) Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Monsieur Pierre METZLER, né le 28 décembre 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- Monsieur Petrus Thomas Adrianus VAN DER ZANDE, né le 20 février 1966 à Halsteren, Pays Bas, demeurant à Nieuwe Molenweg 53, 4661 SH Halsteren, Pays-Bas.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de sept mille euros (EUR 7.000).

Le montant du capital social est évalué à trois cent soixante-seize millions trois cent trente-cinq mille cent vingt-sept euros et quatre-vingt-dix-neuf cents (EUR 376.335.127,99).

Constataion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, ladite mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Marchai et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 avril 2013. LAC/2013/15716. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2013.

Référence de publication: 2013046455/574.

(130056406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Mill Luxembourg Holdings 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.461.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twentieth day of the month of March.

Before us, Maître Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. Mill Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, in the process of being registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg;

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Mill Luxembourg Holdings 2" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share. Proof of ownership of shares are established through the recording of a shareholder in the register of shareholders. Certificates of the recordings in the register of shareholders may be issued and signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be, upon request and at the expense of the relevant shareholder.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.5. A register of shareholders will be kept at the Company's registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register of shareholders will in particular contain the name of each shareholder, his/her/its residence or registered or principal office, the number of shares held by such shareholder, any transfer of shares, the date of notification to or acceptance by the Company of such transfer pursuant to these articles of association as well as any security rights granted on shares.

III. Management - Representation**Art. 7. Appointment and Removal of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more class A managers and one or more class B managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).**8.1. Powers of the board of managers**

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented including the vote of at

least one class A manager and one class B manager. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(viii) The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the Board, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by the majority of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2013.

Subscription and Payment

Mill Luxembourg Holdings 1 S.a r.l. represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as class A managers of the Company an indefinite period of time:

- Mr. Gianpiero Lenza, born on 28 November 1976, having his professional address at c/o Rhone Group LLP, 5 Princes Gate, 3rd floor, Knightsbridge, London, SW7 1QJ, United Kingdom; and

- Ms. M. Allison Steiner, born on 6 May 1972, having her professional address at c/o Rhone Group L.L.C., 630 Fifth Ave., New York, NY 10111, U.S.A.

2. The following persons are appointed as class B managers of the Company for insert an indefinite period of time:

- Mr. Jacques de Patoul, manager, born on 10 January 1980 in Luxembourg, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; and

- Mrs. Virginia Strelen, manager, born on 30 May 1977 in Bergisch-Gladbach, Germany, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the Company is set at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingtième jour du mois de mars,

Pardevant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mill Luxembourg Holdings 1 S.à r.L, une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en cours d'être enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er} . Dénomination. Le nom de la société est "Mill Luxembourg Holdings 2" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500,-) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. La preuve de la propriété des parts sociales est rapportée par l'inscription d'un associé dans le registre des associés. Des certificats d'inscription au registre des associés seront émis et signés par le président du conseil de gérance, par deux de ces membres ou par le gérant unique, le cas échéant, à la demande et à la charge de l'associé concerné.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.5. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société, où il sera disponible à la consultation par tout associé. Ce registre des associés contiendra en particulier le nom de chaque associé, sa résidence ou son siège enregistré ou principal, le nombre de parts détenues par chaque associé, tout transfert de parts sociales, la date de notification ou d'acceptation par la Société d'un tel transfert selon les dispositions de ces statuts ainsi que toute sûreté consentie sur ces parts sociales.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés incluant au moins le vote d'un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(viii) Le secrétaire, ou dans l'hypothèse où aucun secrétaire n'a été nommé, le président, rédigera des procès-verbaux de chaque réunion du conseil de gérance, qui seront signés par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

14.1. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

14.2. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)**Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.****11.1. Pouvoirs et droits de vote**

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (Y Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (Les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises agréée.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréée, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréée, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréée peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription et Libération

Mill Luxembourg Holdings 1 S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à douze mille cinq cents (12,500.-) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe A de la Société une durée indéterminée:

- M. Gianpiero Lenza, né le 28 novembre 1976 et ayant son adresse professionnelle chez Rhône Group L.L.C., Rhône Group LLP, 5 Princess Gate, 3^{ème} étage, Knightsbridge, Londres, SW7 1QJ, Royaume Uni; et

- Mme. Allison Steiner, née le 6 mai 1972, ayant son adresse professionnelle chez Rhône Group L.L.C., 630 Cinquième Avenue, New York, NY 01111, Etats-Unis.

Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B de la Société une durée indéterminée:

- M. Jacques de Patoul, gérant, né le 10 janvier 1980 à Luxembourg, avec adresse professionnelle située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg; et

- Mme. Virginia Strelen, gérante, né le 30 mai 1977 à Bergish-Gladbach, Allemagne, avec adresse professionnelle située au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 mars 2013. Relation: LAC/2013/14606. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2013.

Référence de publication: 2013046864/510.

(130057419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2013.

Echo Acquisition Lux Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.496.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-eighth day of March.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organized under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies,

here represented by Marin Njavro, private employee, whose professional address is at 18-20 rue Edward Steichen, L-2540, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given in Luxembourg, on 28 March, 2013,

After signature ne varietur by the authorised representative of the appearing party and the undersigned notary, the power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The appearing party, represented as set out above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Echo Acquisition Lux Three S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000), represented by twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

6.3. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.4. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

6.5. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.7. The Company may redeem its own shares, provided:

- (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose; or
- (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any class A manager and any class B manager.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' written resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11, resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either

(a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the Company's operations shall be supervised by one or more commissaires (statutory auditors), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The commissaires are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

(i) the Board must draw up interim accounts;

(ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus (if any) after realisation of the assets and payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31) of December 2013.

Subscription and Payment

Echo Acquisition Lux Two S.a r.l., represented as stated above, subscribes for twenty-five thousand (25,000) shares in registered form, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twenty-five thousand United States Dollars (USD 25,000) which shall be allocated to the share capital account of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1) The following person is appointed as class A manager of the Company for an undetermined period:

- Mr. Andrew O'Shea, born in Dublin, Ireland, on August 13, 1981 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The following person is appointed as class B manager of the Company for an undetermined period:

- Mr. Hugo Froment, born in Laxou, France, on February 22, 1974 and having his professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2) The registered office of the Company is fixed at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing parties that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed, the notary signs it with the authorised representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social se situe 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Marin Njavro, employé privé, dont l'adresse professionnelle se situe 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 28 mars 2013,

Après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, la procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Echo Acquisition Lux Three S.à r.l.» (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.3. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.4. Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

6.5. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.6. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.7. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition

(i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou

(ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de différentes classes, i.e. un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Le Conseil peut déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(ii) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à la condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil, aux gérants ou tout gérant doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(ii) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Quand des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité fixé ci-dessus. Elles porteront la date de la dernière signature reçue avant l'expiration du délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes de ses gérants et associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre d'associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle.

13.5. L'Assemblée Générale annuelle (si elle a lieu) se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 10 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2. Si la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, ses opérations sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette exigence cesse quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) le Conseil doit établir des comptes intérimaires;

(ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la Réserve Légale;

(iii) dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires, le Conseil doit décider de distribuer des dividendes intérimaires; et

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer le remboursement des dividendes qui ne correspondent pas aux bénéfices réellement réalisés et les associés doivent immédiatement rembourser le trop perçu à la Société si le Conseil le demande.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions Générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un (31) décembre 2013.

Souscription et Libération

Echo Acquisition Lux Two S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit à vingt-cinq mille (25.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire de vingt-cinq mille dollars américains (USD 25.000), qui sera affecté au compte de capital social de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1,200,-.

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Andrew O'Shea, né à Dublin, Irlande, le 13 août 1981 et dont l'adresse professionnelle se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe B de la Société pour une durée indéterminée:

- M. Hugo Froment, né à Laxou, France, le 22 février 1974 et dont l'adresse professionnelle se situe au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2) Le siège social de la Société est fixé au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent au mandataire de la partie comparante, le notaire le signé avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: M. NJAVRO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 avril 2013. Relation: LAC/2013/15434. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 avril 2013.

Référence de publication: 2013047234/504.

(130057926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2013.

Top Scale Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 167.885.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of February,

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of Top Scale Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59F, rue Pafebruch, L-5305 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.555 and having a share capital amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated March 20th, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 1444 (the Company).

THERE APPEARED:

High Mountain Luxembourg S.A., a public limited liability company (société anonyme) existing and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59F, rue Pafebruch, L-5305 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 167.760 and having a share capital amounting to thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated March 20th, 2012, published in the Mémorial under number 1146 (HML or the Sole Shareholder).

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. transfer of the registered office of the Company;

2. increase of the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-);

3. subscription for and payment of the newly issued share as specified under item 2 above by contribution in kind;

4. subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 above;

5. amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company; and

6. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office of the Company from 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand Duchy of Luxembourg to 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect.

As a consequence, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg".

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one euro (EUR 1.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each, to twelve thousand five hundred one euro (EUR 12,501.-) by way of the creation and issuance of one (1) new share of the Company, having a par value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, pre-named and represented as stated above, declares to subscribe for one (1) new share of the Company, in registered form, having a par value of one euro (EUR 1.-), and agrees to pay it in full by a contribution in kind consisting of a receivable in the aggregate amount of one million three hundred sixty thousand eight hundred forty euro (EUR 1,360,840.-) (the Receivable).

The Receivable in the aggregate amount of one million three hundred sixty thousand eight hundred forty euro (EUR 1,360,840.-) shall be allocated as follows:

(i) an amount of one euro (EUR 1.-) to the share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount of one million three hundred sixty thousand eight hundred thirty-nine euro (EUR 1,360,839.-) to the share premium account of the Company.

The valuation of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) a management certificate issued by the sole director of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the sole manager of the Company (the Management Certificate) and (ii) the interim balance sheet of the Company dated February 22, 2013 and signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet).

The Management Certificate states in essence that:

"

1. HML is the legal and beneficial owner of the Receivable;
2. the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
3. HML is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
4. the Receivable is not encumbered with any pledge or usufruct, there exists no right to acquire any pledge or usufruct on the Receivable and the Receivable is not subject to any attachment;
5. there exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Receivable be transferred to it;
6. according to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Receivable is freely transferable;
7. all formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Receivable to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind;
8. all corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Receivable to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of HML, will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which HML registered;
9. based on generally accepted accounting principles, the value of the Receivable is at least equal to one million three hundred sixty thousand eight hundred forty euro (EUR 1,360,840.-); and
10. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by HML and upon the contribution of the Receivable by HML to the Company, the Company will become the full owner of the contribution."

Such certificate, after signature *ne varietur* by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

"The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED ONE EURO (12,501.- EURO) represented by TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED ONE (12,501) shares with a par value of ONE EURO (1.- EURO) each, all subscribed and fully-paid."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name, and on behalf, of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business on the agenda, the Meeting was thereupon closed.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately two thousand Euros (EUR 2,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party, that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the authorized representative of the appearing party.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinquième jour du mois de février,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique (l'Assemblée) de Top Scale Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social

est établi au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.885 et disposant d'un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1444 (la Société).

A COMPARU:

High Mountain Luxembourg S.A., une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.760 et disposant d'un capital social de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-), constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le 20 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) sous le numéro 1146 (HML ou l'Associé Unique).

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. transfert du siège social de la Société;

2. augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

3. souscription à et libération de la nouvelle part sociale émise adoptée sous le point 2 ci-dessus par un apport en nature;

4. modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter les changements adoptés sous le point 2 ci-dessus;

5. modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

6. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 89F, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

En conséquence, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - Libération

Sur ce, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à une (1) nouvelle part sociale de la Société, sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et accepte de la libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total d'un million trois cent soixante mille huit cent quarante euros (EUR 1.360.840,-) (la Créance).

La Créance d'un montant total d'un million trois cent soixante mille huit cent quarante euros (EUR 1.360.840,-) sera affecté comme suit:

- (i) le montant d'un euro (EUR 1,-) au compte de capital social de la Société; et
- (ii) le montant restant d'un million trois cent soixante mille huit cent trente-neuf euros (EUR 1.360.839,-) au compte de prime d'émission de la Société.

L'évaluation de la Créance est constatée entre autre, par (i) un certificat de gestion émis par l'administrateur unique de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par le gérant unique de la Société (le Certificat de Gestion) et (ii) le bilan intérimaire de la Société daté du 22 février 2013 et signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan).

Le Certificat de Gestion atteste essentiellement que:

"

1. HML est le propriétaire légal et économique de la Créance;
2. la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction aucune;
3. HML est le seul ayant droit à la Créance et possède le droit de disposer de la Créance;
4. la Créance n'est grevée d'aucun nantissement ou usufruit, il n'existe aucun droit d'acquérir un nantissement ou un usufruit sur la Créance et la Créance n'est soumise à aucun privilège;
5. il n'existe aucun droit de préemption ni d'autre droit en vertu duquel une personne serait autorisée à demander que la Créance lui soit transférée;
6. conformément au droit applicable et aux statuts respectifs ou autres documents organisationnels, tels que modifiés, la Créance est librement cessible;
7. toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans tout autre juridiction concernée à la suite de l'apport en nature de la Créance à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié attestant ledit apport en nature;
8. toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres, requises pour l'exécution, la délivrance et la réalisation de la Créance à la Société, selon le cas, ont été obtenues ou, dans le cas HML, seront obtenues de la manière prévue par les lois de la juridiction dans laquelle HML est immatriculée,
9. sur la base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance est au moins égale à un million trois cent soixante mille huit cent quarante euros (EUR 1.360.840,-) et
10. toutes les formalités de transfert de la propriété légale de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par HML et dès réception de l'apport de la Créance par HML à la Société, la Société deviendra le plein propriétaire de l'apport. "

Ledit Certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société de sorte qu'il ait désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT UN EUROS (EUR 12.501,-), représenté par DOUZE MILLE CINQ CENT UNE (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN EURO (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, pour procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte s'élèvent à environ deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, le présent acte est fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire autorisé de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9191. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 avril 2013.

Référence de publication: 2013045298/236.

(130054738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2013.

Mic Cargo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9673 Oberwampach, Maison 105.

R.C.S. Luxembourg B 40.181.

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zweiundzwanzigsten März.

In Gegenwart von Maître Joëlle SCHWACHTGENA, Notar mit Amtssitz in Wiltz,

sind folgende Parteien erschienen:

1.- Herr Daniel Roland VERVENNE, wohnhaft in L-9673 Oberwampach, 105, rue du Village,

2.- Herr Robert VERVENNE, wohnhaft in B-8730 Beernem, 1, Dennenstraat.

hier vertreten durch seinen Sohn Herrn Daniel Roland Vervenne, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 18. März 2013 in Beernem.

- Diese Vollmacht verbleibt als Anlage an der Urkunde.

Die erschienenen Parteien tragen dem Notar folgendes vor:

- Die Gesellschaft MIC CARGO S.à r.l. ist durch Urkunde aufgenommen am 3. April 1992 von dem Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit damaligem Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, Nummer 423 des Jahres 1992, gegründet worden.

- Die Satzung wurde mehrmals abgeändert und zuletzt aufgrund einer ausserordentlichen Generalversammlung aufgenommen durch den Notar André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, mit Amtssitz in Luxemburg, vom 23. Januar 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 284 vom 10. März 2004.

- Die Gesellschaft ist unter der Nummer B 40.181 im Handelsregister eingetragen.

- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausentfünfhundert Euro (12.500,- €) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125,- €).

- Die erschienenen Parteien sind die alleinigen Anteilseigner der Firma «MIC CARGO» S.à r.l.» mit Sitz in L-9673 Oberwampach, Maison 105, Die erschienenen Parteien haben den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

Anteilsabtretung

Herr Robert VERVENNE, vorgeannt und vertreten, tritt seine neunzig (90) Gesellschaftsanteile an der vorbezeichneten Gesellschaft MIC CARGO S.à r.l. wie folgt ab:

- Sechszwanzig (26) Anteile an Frau Micheline VANDEWALLE, Beamtin, wohnhaft in L-9673 Oberwampach, 105, rue du Village,

- Vierzehn (14) Anteile an Herrn Daniel Roland VERVENNE, vorgeannt,

Die Anteilsabtretung erhielt ihre Wirkung am heutigen Tag.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert.

Die neuen Anteilseigner treten in alle Rechte und Pflichten des alten Anteilseigners ein.

Frau Micheline VANDEWALLE und Herrn Daniel Roland VERVENNE, vorgeannt, erklären die Anteilsabtretung anzunehmen.

Die neuen Anteilseigner erklären die Satzungen und die Bilanzen der Gesellschaft MIC CARGO S.à r.l. genau zu kennen.

Abtretungspreis

Die Anteilseigner erklären, dass die vorliegende Anteilsabtretung zu dem unter Parteien ausgehandelten Preis erfolgt ist.

Alte und neue Anteilseigner erklären, dass der Preis vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde und ohne Beisein des Notars gezahlt wurde.

Ratifizierung der Anteilsabtretung

In seiner Eigenschaft als zeichnungsberechtigte Vertreter der Gesellschaft MIC CARGO S.à r.l., erklärt Daniel Roland VERVENNE, vorgeannt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs. Er versichert außerdem, daß ihm weder Vorfall noch Grund bekannt sind, die die Rechtswirksamkeit der vorliegenden Anteilsabtretung verhindern könnten.

Anschließend ersuchen die neuen Anteilseigner den Notar, folgendes zu beurkunden.

Einzigster Beschluss

Im Anschluss an die vorliegende Anteilsabtretung beschließen die Anteilseigner den Text des Artikels 6 der Satzung wie folgt anzupassen.

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünf hundert Euro (12.500 - €) eingeteilt in hundert (100) Anteile mit einem Nennwert von je hundertfünfundzwanzig Euro (125.- €), die vollständig eingezahlt sind.

Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1. Frau Micheline VANDEWALLE, vorgeannt, sechsundziebzig (76) Anteile	76
2. Herrn Daniel Roland VER VENNE, vorgeannt, vierundzwanzig (24) Anteile	24
TOTAL:	100

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

Kostenabschätzung

Die Unkosten und Honorare der vorliegenden Urkunde belaufen sich auf ungefähr 830 €.

Hierüber wurde im Amtssitz des Notars in Wiltz am oben genannten Datum Urkunde errichtet.

Nachdem der Notar der erschienenen Partei die Urkunde vorgelesen und erläutert hat, hat diese Partei, die dem Notar mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, die Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: Vervenne, Vervenne, Joëlle Schwachtgen.

Enregistré à Wiltz, le 22 mars 2013. Relation: WIL/2013/189. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Pletschette

Pour expedition conforme délivrée à la société pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 avril 2013.

Référence de publication: 2013044564/72.

(130054219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2013.

Electrical Enterprise Luxemburg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 86.890.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 21 novembre 2012, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 décembre 2012.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013044204/13.

(130053301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 avril 2013.

Swire Properties Capital Finance Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 150.936.

FERMETURE DE SUCCURSALE

Suite à une résolution prise en date du 28 février, 2013 par le conseil d'administration de la société Swire Properties Capital Finance Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, il a été décidé de clôturer la succursale Swire Properties Capital Finance Spolka z ograniczona odpowiedzialnoscia, Luxembourg Branch, ayant son siège au 17, boulevard du Prince Henri, Luxembourg B 150.936, avec date d'effet au 28 février 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 Avril 2013.

Paul de Haan.

Référence de publication: 2013046413/15.

(130056228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.